



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 294-02-23

Avis public est donné par la soussignée que le *Règlement numéro 294-02-23 modifiant le règlement numéro 294-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*, adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2023, est entré en vigueur le 16 décembre 2023, suite à l'avis publié dans la Gazette officielle du Québec par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance dudit règlement au 171, rue Saint-Germain, local 103, Saint-Hugues, aux heures régulières de bureau, ou sur le site internet de la municipalité, à l'adresse suivante : <https://saint-hugues.com/politiques-reglements.html>

Donné à Saint-Hugues, le 19^e jour du mois de décembre 2023.

Carole Thibeault

Carole Thibeault
Directrice générale et greffière-trésorière